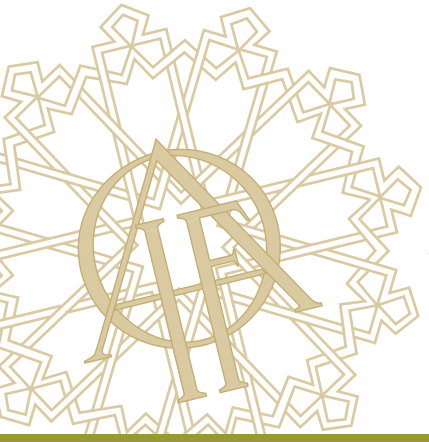
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 21 (1985), p. 129-145

Jean-Louis Bacqué-Grammont

Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LES PREMIERS FONCTIONNAIRES OTTOMANS DANS LE HEDJAZ : UN RAPPORT DE ḲÂSIM ŠÎRVÂNÎ DE SEPTEMBRE 1517

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT

En novembre 1981, une mission de recherche dans les Archives du Palais de Topkapı, à Istanbul, nous a offert l'occasion de découvrir, entre autres matériaux inédits, un document conservé sous la cote E. 4092. Il s'agit d'un long rapport (83 lignes réparties sur les deux côtés de la feuille), clairement daté du 9 *ramaḍân* 923 / 25 septembre 1517, et signé par l'auteur, Ḳâsım Šîrvânî. Confirmant ce que suggère le texte, ces indications permettent d'identifier sans aucun doute ce dernier avec le premier gouverneur qui fut envoyé à Djedda par le sultan ottoman Selîm I^er^, au lendemain de la conquête de l'Egypte.

On rappellera brièvement que, le 24 août 1516, Selîm écrasa à Marǧ Dâbiḳ, près d'Alep, l'armée du sultan mamlouk Ḳânṣawh al-Ġûrî. Cette victoire lui ouvrit la route de l'Egypte, elle-même conquise à la suite de la bataille de Ridâniyya, le 22 janvier 1517. Entre ces deux événements, et en relation étroite avec eux, prirent place des négociations sur

* La présente étude s'inscrit dans le cadre du programme de travaux de l'Unité Associée (UA) 041057 du Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris. Elle constitue une version très élargie d'une communication présentée, sous le même titre, au VI^e^ Symposium du Comité International d'Etudes Pré-ottomanes et Ottomanes (CIEPO), tenu à l'Université de Cambridge en juillet 1984. Suite à la parution de notre précédent article dans les *Annales islamologiques* (« Documents ottomans sur quelques mamlouks ralliés ou capturés au début de 1517 », XX, 1984), quelques erreurs nous ont été aimablement signalées par le Prof. Andreas Tietze et par notre collègue Gilles Veinstein, que nous remercions. Nous mettons cette note à profit pour effectuer les corrections qui s'imposent. Ainsi, pp. 120 et 121, *def'a ǧündî* est, bien sûr, à prendre au sens de « autres *ǧündî*, de nouveau des *ǧündî* ». P. 125, ligne 6 du document E. 6587/1, il faut lire *išitdüm-ki*, et non *išitmege*. P. 134, ligne 24 du document E. 4800, plutôt que *yaḳarlaǧaḳ*, il conviendrait de voir *yuḳarulaǧaḳ* ou *yuḳarulaǧıḳ*, diminutif de *yuḳarulaḳ* (cf. turc moderne *içerlek*), ce qui modifierait la traduction, p. 139, de la manière suivante : « Kôr Šâdî passa du côté du Caire, un peu en amont de Ṭûra ». Enfin, p. 124, à la fin de l'avant-dernier paragraphe, deux erreurs typographiques nous avaient échappé à la lecture des épreuves et il faut lire : *yigirmi biri ḫâṣṣekî ǧündî*.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

lesquelles nous ne savons pas grand'chose, mais qui aboutirent à l'établissement d'une suzeraineté ottomane effective sur le Hedjaz.

Sur les villes saintes de l'Islam régnait, depuis 1497, le chérif Barakât b. Muḥammad, définitivement débarrassé de tout compétiteur au sein de sa famille à partir de 1512. En fait, le souverain officiel du pays était traditionnellement le sultan mamlouk du Caire, cité comme tel dans le prône du vendredi et dont le nom se trouvait frappé sur la monnaie. Mais l'autorité directe de ce dernier ne s'exerçait que sur les « échelles » de la Mer Rouge. Un gouverneur mamlouk résidait ainsi à Djedda, port de La Mecque, dont la grande activité périodique constituait pour le fisc égyptien une appréciable source de revenus, grâce aux droits perçus à cette occasion. A La Mecque, seule une petite garnison de mamlouks suffisait à rappeler que le sultan du Caire pouvait disposer, le cas échéant, de moyens militaires non négligeables pour jouir de ses droits dans la région.

Le désastre d'août 1516, qui coûta la vie à Ḳânṣawh, laissa Barakât songeur. Certes, la supériorité militaire ottomane s'était révélée indiscutable, mais, vus depuis le Hedjaz, les mamlouks d'Egypte et de Palestine pouvaient, avec les forces restantes, réserver encore au vainqueur toutes sortes de déconvenues. Le chérif demeura donc dans une prudente expectative, même lorsqu'à l'occasion du pèlerinage de l'année 922, Selîm, depuis Damas, et Ṭûmânbây, depuis Le Caire, envoyèrent chacun une *kiswa,* manifestation de l'autorité effective du seul *ḫâdim al-ḥaramayn,* « serviteur des deux villes saintes », titre dont s'enorgueillissaient les sultans mamlouks. Mais, sitôt le triomphe de l'Ottoman assuré, Barakât, qui l'avait jusque là ménagé par l'intermédiaire de discrets émissaires, s'empressa de lui manifester son allégeance [1] de la manière la plus éclatante. Ainsi, son jeune fils, Abû Numayy, à peine âgé d'une douzaine d'années, arriva-t-il au Caire, escorté de quelques parents, le 4 juillet 1517. Le grand-vizir et le sultan lui-même, l'ayant reçu à plusieurs reprises (7 et 13 juillet), le renvoyèrent peu après vers le Hedjaz, chargé

[1] Peut-être sur les conseils de Ṣalâḥu-ddîn b. Abî-l-masʿûd, grand cadi de La Mecque. Celui-ci avait été convoqué au Caire au temps de Ḳânṣawh et emprisonné pour une obscure affaire d'intérêt. Libéré par Ṭûmânbây le 18 *šaʿbân* 922/16 septembre 1516, il eut tout le loisir d'observer le rapport réel des forces entre Mamlouks et Ottomans et d'en informer le chérif. Voir İsmail Hakkı Uzunçarşılı, *Mekke-i mükerreme emirleri,* Ankara, 1972, p. 72; F. Wüstenfeld, *Geschichte der Stadt Mekka, nach dem arabischen Chroniken bearbeitet,* tome IV de *Die Chroniken der Stadt Mekka,* Leipzig, 1861, p. 301; [İbn İyâs,] *Journal d'un bourgeois du Caire,* II, traduction G. Wiet, Paris, 1960, pp. 76-77. A une date que nous ignorons, mais en tout cas très tôt après la conquête de l'Egypte, Selîm renvoya Ṣalâḥu-ddîn à la Mecque avec les plus grands honneurs.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de présents somptueux [1]. Barakât se trouva, de cette manière, confirmé dans ses fonctions :

> Le sultan Sélim Shâh avait signé des décrets conférant au saiyid chérif Barakât, émir de la Mecque, le commandement militaire de la cité, lui reconnaissant un pouvoir absolu sur la ville et lui adjoignant la prévôté des marchés [2].

C'est à la même époque que Selîm dut donner un successeur au dernier *nâ'ib* mamlouk de Djedda, qui venait de connaître une fin brutale. Ḥusayn Mušrif al-Kurdî avait été nommé à ce poste en 1505. Sa mission avait particulièrement pour but de renforcer les défenses de la ville, dans l'éventualité d'une attaque navale des Portugais, et d'armer une flotte destinée à opérer contre ceux-ci. En 1515-1516, une telle expédition, commandée en commun avec Selmân Re'îs, amiral mis par les Ottomans à la disposition de Ḳânṣawh, n'avait pu dépasser Aden. Au retour à Djedda, les deux hommes apprirent que leurs souverains respectifs étaient en guerre. Sitôt connue l'issue de la bataille de Ridâniyya, Barakât prêta main forte à Selmân pour se débarrasser de l'encombrant Ḥusayn : convoqué au Caire par le sultan ottoman, ce dernier fut incidemment jeté à la mer en cours de route, en avril 1517 [3]. Selmân dut plus ou moins assurer son intérim à Djedda, puisqu'on ne le voit arriver lui-même au Caire que dans le courant de *ša'bân* 923 / fin août - début septembre 1517 [4].

Selîm confia la succession de Ḥusayn non point à l'un de ces militaires-administrateurs que produisaient les écoles du grand Sérail et l'épreuve des faits, mais à un fin connaisseur des problèmes particuliers du Hedjaz. Négociant probablement originaire de l'Azerbaïdjan, comme l'indique sa *nisbat*, Ḳâsım Šîrvânî résidait à La Mecque, mais voyageait beaucoup. Il se serait trouvé en Egypte lorsque Selîm conquit le pays, le remarqua et décida d'en faire un gouverneur ottoman [5].

(1) Ḥaydar Čelebî, [Journal,] dans Ferîdûn Beg. *Münše'âtü-sselâṭîn*, I, Istanbul, 1274/1858, p. 22. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 184 et 188, dit qu'il était arrivé au Caire le 15 *ǧumâdà* II 923/4 juillet 1517.

(2) *Op. cit.*, p. 188, à la date du 4 *raǧab* 923/23 juillet 1517.

(3) Au sujet de ces événements, nous renvoyons à une étude en cours d'achèvement, en collaboration avec Anne Kroell, « Portugais, Mamlouks et Ottomans en Mer Rouge. 1503-1518 », à paraître dans les *Annales islamologiques*.

(4) İbn İyâs, *op. cit.*, p. 192.

(5) F. Wüstenfeld, *op. cit.*, p. 301. Mais on trouve chez Ḥaydar Čelebî, *op. cit.*, p. 481, la note suivante à la date du 4 *ḏû-l-ḳa'da* 922/29 novembre 1516 : *Sâ'id oġlına varan Ḫâǧa Ḳâsım Šîrvânî geldi mezkûr yine ta'allül édüb iki at pîškiš göndermiš.* S'il s'agit bien du même personnage, ceci montrerait qu'antérieurement à la date indiquée par les chroniqueurs de La Mecque, notre *ḫâǧa* (à prendre ici dans le sens particulier de « marchand ») remplissait déjà des missions de confiance pour le compte du sultan ottoman.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le document E. 4092 montre que Ḳâsım Šîrvânî était arrivé dans le Hedjaz avant le 4 *ramaḍân* 923 / 20 septembre 1517, date à laquelle il dit être parti de Djedda en direction de Médine. Mais il n'apparaît pas que son séjour à Djedda ait été de longue durée : juste le temps nécessaire pour collecter une certaine somme sous le contrôle de trois personnages officiels, deux cadis locaux et un officier ottoman si l'on en juge d'après leurs noms. Dès le début du texte, l'auteur évoque son arrivée à Djedda de telle manière que celle-ci apparaît fort récente, probablement pas antérieure aux derniers jours d'août. Dans ces conditions, il se pourrait bien que Ḳâsım ait quitté Le Caire à la fin de juillet, en même temps qu'Abû Numayy et sa suite, bien qu'il ne fasse nulle part allusion à ces derniers.

Quelques jours après son arrivée à Râbiġ, bourgade côtière au nord de Djedda, l'auteur dit avoir reçu, par l'intermédiaire de Barakât, une lettre émanant du haut personnage auquel s'adresse le document E. 4092. Dans l'adresse figurant sur celui-ci, ce destinataire est qualifié de *ḥażret-i sulṭânum,* formule qui nous paraît s'appliquer au grand-vizir ottoman, soit, à cette époque, Yûnus Paša, plutôt qu'au précepteur de Selîm I^er^, qui semble mentionné au verso du document (cf. *infra,* note 2, p. 144-145). Ceci paraît clairement confirmé par l'allusion faite plus loin à la campagne que venait officiellement d'entreprendre cet interlocuteur, celle qui aurait dû mener Selîm en Iran l'année suivante et dont le projet fut finalement abandonné en mai 1518. Toutefois, à la date à laquelle il rédigeait sa lettre, Ḳâsım Šîrvânî ne pouvait encore savoir que Yûnus Paša avait été exécuté quelques jours auparavant, le 13 septembre, sur la route du retour d'Egypte.

Dans son rapport, Ḳâsım mentionne divers personnages sur lesquels d'autres sources nous donnent parfois quelques indications. Il dit ainsi avoir perçu des taxes à Djedda en accord et sous le contrôle d'un certain Mevlânâ Nûru-ddîn Ḫalîfe. Il nous semble peu douteux que celui-ci fût Šeyḫ Nûru-ddîn, cité par un document que nous avons récemment publié comme grand cadi de La Mecque, nommé par Selîm, qui demeura en fonctions jusqu'à la fin de 1520, date approximative de sa révocation inique [1]. L'auteur se fait également le messager des salutations d'un Šeyḫ Muṣliḥü-ddîn Aġa, qui doit être l'agha des *ġurebâ* de la gauche nommé à ce poste le 16 *rabi'* I 923 / 8 avril 1517 [2] et l'officier d'escorte au cours de sa mission. Il est aussi question d'un Ḥasan Čelebî Efendî, peut-être l'*imâm* de Selîm I^er^ [3], qui serait allé accomplir le pèlerinage. Enfin, Ḳâsım Šîrvânî parle d'un certain Seyyidî Beg, dont on comprend qu'il doit être le porteur du

[1] Document E. 7670 des Archives de Topkapı, publié dans [*Abus,*] « Une dénonciation des abus de Ḫā'ir Beg, gouverneur de l'Egypte ottomane, en 1521 », *Annales islamologiques,* XIX, pp. 19-52. Nous renvoyons particulièrement aux pp. 34 et 45.

[2] Ḥaydar Čelebî, *op. cit.*, p. 489.

[3] Il mourut peu après à Damas, le 4 *šawwâl* 923/20 octobre 1517, cf. *op. cit.*, p. 493.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

document E. 4092 et d'un certain nombre de présents à l'intention du destinataire. Peut-être s'agit-il du personnage de ce nom dont la présence en Egypte deux mois plus tôt est bien attestée par une source fiable [1]. D'autres personnages cités nous sont encore inconnus. Néanmoins, on retiendra avec intérêt la mention qui est faite d'eux, dont on peut espérer qu'elle aidera à éclairer des matériaux restant à exploiter, lesquels l'éclaireront en retour.

Mais le document E. 4092 attire plus particulièrement l'attention par le témoignage qu'il constitue sur les conditions ardues de la prise de fonctions du premier représentant officiel dans le Hedjaz de la Porte ottomane, désormais suzeraine du pays. Ḳâsım Šîrvânî évoque longuement ces difficultés, dues à la malveillance des uns (calomnies au sujet de Muṣliḥü-ddîn Aġa, cf. ligne 15 du texte et suivantes) ou, surtout, à la corruption des autres. D'après ce qu'on comprend, l'auteur était chargé spécialement de prendre possession et de percevoir tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, devait dorénavant revenir à Selîm : les biens et les droits des anciens sultans du Caire, mais aussi, sans doute, ceux de nombreux dignitaires mamlouks, dont le conquérant de l'Egypte pouvait juridiquement s'affirmer comme l'héritier. Or, la situation indécise dans le Hedjaz au cours des derniers mois et, à ce moment, l'absence d'une autorité mamlouke ou ottomane fermement exercée, avaient offert à certains l'occasion de mettre la main sur des biens auxquels ils n'avaient nullement droit. D'après Ḳâsım Šîrvânî, il s'agissait en particulier de grands commerçants (*ḫâǧa*), qui parvenaient à leurs fins grâce à l'appui du chérif Barakât. On appréciera la manière extrêmement habile avec laquelle, sans parler une seule fois de pots-de-vin, l'auteur suggère que, dans ce genre d'occasions, ce dernier en percevait, nombreux et copieux (ligne 24 *sqq.*). Même promu bey ottoman, le marchand *ʿaǧem* Ḳâsım se devait, évidemment, d'user de quelque modération de langage en évoquant la conduite du seigneur des Lieux saints et descendant du Prophète, pourtant connu bien au-delà des limites du Hedjaz comme un avide concussionnaire et un prévaricateur sans scrupules. Mais, au cas où le grand-vizir aurait pu garder le moindre doute sur ce que voulait lui faire comprendre l'auteur, celui-ci, dans un long post-scriptum, précise l'accusation en suggérant la teneur d'un ordre à envoyer à Barakât. Il en ressort clairement que, jusqu'alors, le chérif n'avait pas hésité à s'emparer de biens revenant à l'Etat ou au sultan, voire de revenus afférents à la charge de Ḳâsım Šîrvânî lui-même.

Nous ne savons rien des réactions que le message du bey de Djedda à un grand-vizir déjà mort put susciter à la Porte. Aucune, à ce qu'il semble. Yûnus Paša exécuté, son successeur, Pîrî Meḥmed Paša, encore à Istanbul, ne devait réellement prendre ses

[1] Le 1er *ǧumâdà* II 923 / 21 juin 1517, il avait été gratifié d'un *zeʿâmet* d'un montant de 70.000 aspres, cf. *op. cit.*, p. 490.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

fonctions qu'à la fin de l'année, à son arrivée à Damas. Le sultan lui-même, tout à ses projets de campagne à mener en Iran au printemps suivant, dut reléguer l'affaire à l'arrière-plan de ses préoccupations. A cette époque, Ḫâ'ir Beg, beylerbey d'Egypte, semblait avoir reçu de la part de Selîm tous les pouvoirs pour régler les affaires du Hedjaz, en plus de celles du sandjak de Djedda, qui relevait directement de sa juridiction. Or, il apparaît que moyennant des pots-de-vin convenables, le chérif obtenait habituellement ce qu'il voulait de la part du beylerbey [1]. On ne saurait donc s'étonner si, face à un adversaire aussi redoutable que Barakât, Ḳâsım Šîrvânî finit par succomber. Au début de *ramaḍân* 925 / fin août - début septembre 1519, İbn İyâs note :

> La rumeur se répandit parmi la population que le préfet de Djedda Qâsim Shirwâni s'était approprié l'ensemble des recettes des impôts, puis qu'il s'était emparé des canons et des armes de l'arsenal et s'était enfui sur des vaisseaux cinglant vers Ormuz [2].

Il s'agit probablement de rumeurs grossissant et gauchissant des faits dont nous ne savons rien. Mais il ne fait aucun doute que Ḳâsım Šîrvânî fut, à cette date, relevé de ses fonctions et remplacé par un authentique officier ottoman, Ḥüseyn Beg, qui partit du Caire pour Djedda le 22 septembre [3]. Quant à son prédécesseur, il n'avait pu aller loin puisque le « bourgeois du Caire » écrit en décembre de la même année :

> On vit revenir Qâsim Shirwâni, ce préfet de Djedda dont nous avons narré l'histoire. Le prince des émirs [Ḫâ'ir Beg] l'avait fait venir au Caire : il était enchaîné et avait été amené par voie de mer par le chérif Barakât, émir de la Mecque. Le prince des émirs le fit enfermer dans la Arqâna, à l'intérieur de la Cour royale, jusqu'à plus ample informé [4].

Ḳâsım Šîrvânî devait demeurer plus de six mois dans cette geôle de sinistre réputation. Il n'en sortit que le 28 juin 1520, pour prendre la route d'Istanbul où le sultan le convoquait [5]. Il semble qu'il revint un peu plus tard en Egypte, où on le voit compromis dans des opérations immobilières assez louches [6]. Ceci amènerait à penser que si Barakât était corrompu comme on le sait, lui-même prêtait peut-être réellement le flanc à des critiques sérieuses.

Du document E. 4092, nous proposons en tout cas de retenir les précieuses indications qu'il fournit sur le premier établissement d'une autorité ottomane directe dans le

[1] *Abus*, p. 45.

[2] İbn İyâs, *op. cit.*, p. 300.

[3] *Op. cit.*, p. 303.

[4] *Op. cit.*, p. 309.

[5] *Op. cit.*, p. 331 (*raǧab* 926) : *Qâsim Shirwâni fut mis en route. Il s'agissait du préfet révoqué de Djedda, qui avait subi de cruels traitements pour échouer finalement, chargé de liens, dans la prison de la Arqâna par ordre du prince des émirs. Or, l'empereur ottoman le réclamait, et c'est ce jour-là qu'il partit pour Stamboul.*

[6] *Op. cit.*, pp. 431 (avril 1522), 438 (juin 1522).

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

sandjak de Djedda et, surtout, sur les relations entre Barakât et ce représentant permanent du sultan d'Istanbul. Ḳâsım Šîrvânî et ses premiers successeurs [1], pris entre le beylerbey d'Egypte et le chérif, virent leur autorité singulièrement limitée et ce dernier n'hésitait guère à tirer le plus grand profit de la situation, en toute impunité. Il conviendrait de rechercher quelle fut, dans la suite des temps, l'évolution de l'autorité attachée à la fonction que Ḳâsım Šîrvânî inaugura dans les conditions qu'il nous révèle.

* * *

E. 4092

I 1. huw[a]
2. *ḥaẓret-i sulṭânum*
3. abbad[a]-lláh[u] taʿâlà dawlatah[u] ilà yawm[i]-l-ḥašr w[a]-l-ḥisâb
4. *baʿd-ez merâsim-i ʿubûdiyyet-i bendegâne ve dest-bûs-ı čâkerâne muḥabbet güllerinden deste deste müveddet rîsmânı-ile beste reyḥân-fürûš-ı*
5. *bâd-ı ṣabâ birle ittiḥâf ü̂ ihdà ḳılmaḳdan ṣoñra ʿarẓ-ı bende-i bî-miḳdâr ü̂ ḫâksâr ol-dur ki devletlü ḫüdâvendigâruñ eyyâm-ı devletinde ve rifʿatında*
6. *siz ẕât-ı melek-ḫiṣâliñ himmetinde* b[i]-ḥamd[i]-lláh[i] w[a]-l-minnat *aḥsen veğh-ile Ğiddeye gelüb el-ân ġayrî-ez maḥṣûl-î* [2] *iskele otuz dört biñ sekiz yüz*
7. *altun ğemʿ edüb Mevlânâ Šeyḫ Nûru-ddîn Ḫalîfe ḥaẓretleri ve mevlânâ ḳâḍî efendî ḥaẓretleri ve Ṣandal Aġa* dâm[a] faḍluhum *imtiṣâlü-*
8. *l-emri-l-ʿâlî meẓkûr efendîler maʿrifeti-ile ve bu devlet-ḫâhuñuz ve bendeñüz bi-nefsih[i] dergâh-ı muʿallâdan gönderilen Kemâl Beg ve Muṣṭafà Čelebî*
9. *bendelerüñüz ile gelüb ẕikr olan meblaġdan kaʿbetü-lláh-ı muʿaẓẓamenüñ bir yıllıġın tavzîʿ ü̂ taḳsîm edüb vérüb mübârek ramaẓân*
10. *ayınuñ dördünği güninde Medîne-i münevvereye müteveğğih olub gelüb Râbıġda ḳonub sulṭânuma duʿâlar éderken Šerîf Berekâtuñ ḳâṣıdı*
11. *bu bendeñüze bulušub sulṭânumuñ mektûb-ı šerîf-i gevher-bâr ü̂ gevher-niṣâr-ı sürûr-baḫšın bu bendeye teslîm edüb anuñ sürûrından bu ġammgîn*
12. *göñüllerinde sürûr vérüb müferrehü-l-ḥâl ve sütûde-i rûzgâr olub devâm-ı devletüñüz ve izdiyâd-ı rifʿatuñuz duʿâsını tekrâr ü̂ teẕkâr ḳılub*
13. *ḫüdâ-yı rebbü-l-ʿâlemîn[e] šükürhâ-yı bî-ʿadd ve ṣenâ-yı bî-ḥadd ḳılınub* in šâ'[a]-lláh[u] taʿâlà *ʿinde-lláh mesmûʿ ü̂ metbûʿ ü̂ maḳbûl ola* âmîn b[i]-ḥurmat[i] sayyid[i]-l-mursalîn

[1] Ḥüseyn Beg fut lui-même relevé de ses fonctions dans des conditions suspectes en mai 1521, cf. *Abus*, p. 46. — [2] *Sic.*

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

14. *ğenâb û̂ ḥaẓret-me'âb Ḥasan Čelebî Efendim ḥaẓretleri kâmkâr û̂ kâmyâb* ṭawwal[a]-lláh[u] ʿumrah[u] ilà yawm[i]-l-ḥašr w[a]-l-ḥisâb *selâm-ı bî-ḥadd ve senâ-yı bî-ʿadd ḳılub ümîẕ-dür ki*
15. *ḫayr-ı ḳabûlde vâḳiʿ olub ve merġûb ola ve faḫrü-l-emâğid ve-l-aḳrân Muṣliḥü-ddîn Aġa ḥaẓretleri kâmrân* adâm[a]-lláh[u] dawlatah[u] ilà yawm[i]-zzamân
16. *selâmlar ve duʿâlar edüb temennâ olunur ki ḳabûl û̂ maḳbûl ola ve baʿẓ-ı münâfiḳîn bu bendeñüzüñ ḥaḳḳında nâ-maʿḳûl kelimâtlar yazub*
17. *ġaraẓ etmišler šöyle ki ol mühmel û̂ müğmel kelimâtlardan ḫüdâ-yı rebbü-l-ʿâlemîn aʿlem dür ki bu sözler ve bu kelimâtlar benden ṣâdır olmaḳ degül*
18. b[i]-lláh[i]-l-ʿaẓîm *ḥâṭırıma ḳaṭʿ[an] bu aṣl kelimât daḫi gelmedi degül ki taḳrîr olunmaḳ bu ḫuṣûṣda Alláh* taʿâlà *bilür ki bî-ḫaber û̂ bî-günâhum*
19. *šöyle maʿlûm-ı ḥaẓret ola* in šâ'[a]-lláh[u] taʿâlà *sulṭânumuñ eyyâm-ı devletinde ümîẕ-dür ki her kiši etdügüñ* (sic) *kendü nefsinde bula ve baʿdeh[u] on*
20. *ğüz vaẓʿ olub her ayda on altun taʿyîn oluna deyü emr olunmıš ġâyet ḫûb û̂ merġûb buyurulmıš Mevlânâ Nûru-ddîn Ḫalîfe ḥaẓretlerinüñ*
21. *mektûb-î* [1] *šerîflerinde beyân olunmıš-dur* in šâ'[a]-lláh[u] taʿâlà *eyleğe vâḳiʿ ola ve mermer-ṣâhî destârlar ve baʿẓî ḫûb merġûb ḳamûšâlardan* [2] *ve tuḥfelerden*
22. *ḥâliyy[en] ḥâẓır û müheyyâ idi deryâdan gönderiliğek eglenmek vâḳiʿ olub ḫidmet-i šerîflerüñüze vuṣûl olunmaya deyü sefer-î* [3] *mübâreküñüze müteveğğih*
23. *olunub ademümüz yolda ve deryâda eglenür deyü vehm etdügümüz sebebden* in šâ'[a]-lláh[u] taʿâlà *Seyyidî bendeñüz ile ğemîʿ bu mühimmâtlaruñuz irsâl olunur*
24. in šâ'[a]-lláh[u] *vuṣûl bula ve baʿẓ-ı ḫâğalarda mâl-ı sulṭân ve mâl-ı čerâkis var idi baʿẓlarından baʿẓ[ı] bir miḳdâr mâl alındı ve baʿẓlarından*
25. *bir ḥabbe daḫi alınmadı sebeb bu ki šerîf ḥaẓretleri-ile mešveret edüb dutub ṭaleb éderüz meẕkûrlar daḫi šerîfe varub géğe ile bulušub*
26. *yarındası dilek veğhi-ile bizüm elümüzden alurlar šöyle ki ziyâde mâl-ı pâdišâhiye čoḳ noḳṣân etdiler böyle etmek ile ḥattà ʿAbbâs nâm*
27. *ve Ḫâğa Berekât ve İbn Baṭṭûḥ nâm ḫâğaların mâl-ı pâdišâhî ṭaleb ederken elümüzden aldı ellerine birer ʿarẓ vérüb der-î* [4] *devlete gönderdi*
28. *bâḳî sulṭân-ı melek-ḫiṣâle ne-démek muḥtâğ-dur ki ʿilm-i šerîfüñüz anı ʿummânveš iḥâṭa etmiš olmayasız* żell-e voğûd mamdûd bâd âmîn rabb[u]-l-ʿibâd

bende-i
kemterîn
Ḳâsım Šîrvânî

[1] *Sic.* — [2] Pour *ḳumâš* ou *aḳmiše* ? — [3] *Sic.* — [4] *Sic.*

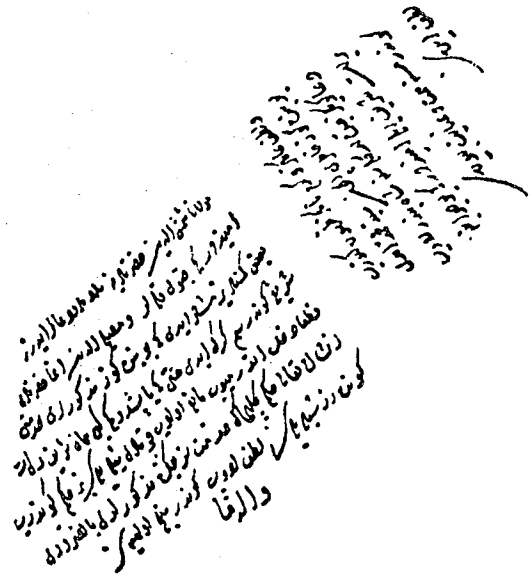
AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

recto



AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

verso



AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

(recto, marge de droite)

II 29. *ümîd dür ki âgâh olasız ki nâ-gâh*
30. *bir veğh ile ḥükm alub muʿâf olmayalar ki zîrâ her birinde*
31. *ziyâde mâl-ı čerâkis ve mâl-ı sulṭânlar var dur ve sulṭânumdan temennâ ve istidʿâ*
32. *olunur ki dâ'imâ mektûb-ı šerîf-i dürer-bâruñuza münderiğ olınan*
33. *ğümleden birisi bu ki Šerîf Berekât maʿrifeti-ile édesiz ne edersüñüz*
34. *deyü emr olunur* ʿalà-rrâ's w[a]-l-ʿayn *ammâ lüṭf-ı ʿâmmuñuz*
35. *ve kerem-i tâmmuñuz żuhûra getürüb Šerîf Berekâta bir ḥüküm*
36. *gönderile ki mâl-ı pâdišâhiye mâniʿ olmayasın belki*
37. *muʿâvenet edesin deyü bir muḥkemče tê'kîd ile ḥükm*
38. *irsâl ola yoḳsa* w[a]-llâh[i] *bir ḥabbe almaġa*
39. *ḳâdır degülüz meẕkûr šerîf ḥaẓretlerinüñ*
40. *arḳırı girüb elümüzden alub kendü kendiden* (1)
41. *ne eylerse éder daḫi kendü malına ḳoyu*[yu]*rur*
42. *daḫi kimesne ol kimesneden dutub mâl-ı pâdišâhî*
43. *ṭaleb edemezüz šöyle bilesiz* in šâ'[a]-llâh[u] *aña göre*
44. ʿ*amel oluna ve bizüm sanğaġumuzuñ daḫi baʿẓı*
45. *ḥâṣıllerini daḫi biz gelmedin bizden evvel bizüm*
46. *taḥvîlümüze düšen ḥâṣıllerin alub ẓabṭ*
47. *etmiš Šerîf Berekât ḳaṭʿ*[an] *bu bendeñüze*
48. *füls-i aḥmer daḫi vermediler bu bendeñüz bunda*
49. *gelüb sanğaġumuz ḥâṣıldan bize vâṣıl olan*
50. *iki yüz ṭoḳsan altı altun dur ġayrî*
51. *bir ḥabbe nesne degmedi šöyle maʿlûm-ı ḥaẓret ola*
52. *ve Medîne-i münevverenüñ* in šâ'[a]-llâh *iki yıllığın vérüb*
53. *tekrâr Mekke-i muʿaẓẓameye* ʿ*avdet édevüz ammâ on biñ*
54. *miḳdârı altun daḫi gerek-dür* in šâ'[a]-llâh *meẕkûr*
55. *ḫâğalardan alınub tekrâr Mekke-i muʿaẓẓamenüñ bir*
56. *yıllığın daḫi vérürüz ve baʿdeh*[u] *Mevlânâ Nûru-ddîn*
57. *Ḫalîfe ḥaẓretlerinüñ Mekkede olan eğzâlaruñ*
58. *nâẓırlığından üč on beš altun ḥaḳḳ-î* (2) *naẓarât-*
59. *ları var imiš ḥattà berâtları daḫi var dur*
60. *Sulṭân Bâyazîddan el-ân teğdîd olunmasın ṭaleb*

(1) *Sic.* — (2) *Sic.*

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

61. *éderler ümîd dür ki teğdîd etdürüb bu ğevânibe*
62. *mezkûr ʿArab ile göndermesine himmet û ʿinâyet*
63. *edesiz ve Muṣṭafà Čelebî ḳuluñuz sulṭânumuñ*
64. *ḫâk-i pâyına yüz sürerler ümîz dür ki ḳabûl*
65. *buyurıla ve dâʾimâ leyl*[en] *ve nehâr*[en] *devâm-ı devletüñüz duʿâsına*
66. w[a]-llâh[i]-l-ʿaẓîm *mešğûl ve mülâzım-dur šöyle maʿlûm-ı*
67. *ḫaẓret ola biz daḫi šâkir û ẓâkirüz* in šâʾ[a]-lláh
68. *dünyâda ve âḫıretde ber-murâd ola*

(verso, haut de page)

III 69. *m ʿ r v f k r ḫ y* raḥmat[u]-lláh ʿalayh[i] raḥmat[an] wâsiʿat[an] *Ḫâğa Efendî ḫaẓretlerine vérile* taḥrîr[an] fî 9 ramaḍân[i]-l-mubârak sanat 923

(verso, angle inférieur gauche)

IV 70. *Mevlânâ Šemsü-ddîn ḫaẓretlerine selâmlar ve duʿâlar éderüz*
71. *ümîz dür ki ḳabûl ḳılalar ve Muṣliḥü-ddîn Aġa ḫaẓretleri*
72. *baʿẓ-ı kimesneler yazmışlar idi ki bu bendeñüz mezkûrları ḫidmet-i*
73. *šerîfe göndersem gerek idi ḫattà ki yapışduġum gibi hem-ân Šerîf Berekât*
74. *ḳaṭʿ*[an] *daḫl etdirmeyüb mâniʿ olub ḳomadı šöyle bilesiz bir ḫüküm gönderüb*
75. in šâʾ[a]-llâh[u] taʿâlà *ḫüküm geliğek ḫidmet-i šerîfüñüze mezkûrları bi-ẕẓarûrî*
76. *gönder*[ev]*üz šöyle bilesiz lüṭf édüb göndermeyinğe olmayasız*
77. w[a]-dduʿâ

V (à droite des 9 lignes précédentes et perpendiculaires à celles-ci)

78. *ve lüṭf-ı ʿâmmuñuz ve kerem-i tâmmuñuz żuhûra getürüb*
79. *bu bendeñüz ḫâṭırı içün Seyyid Meḥmed Efendî*
80. *duʿâ-gûyuñuz Ğidde iskelesine šâh-bender edüb*
81. *berât-ı šerîf ile ümîz dür ki bu ğevânibe*
82. *göndermesine himmet û ʿinâyet buyurasız*
83. *lüṭf édesiz*

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

I Ô Lui!

Monseigneur mon Sultan.

Que Dieu — qu'Il soit exalté! — perpétue sa fortune jusqu'au Jour du Rassemblement et du Dénombrement.

Après que, comme marques de la soumission qui sied à l'esclave et comme baise-main dû par le serviteur, aient été présentés en cadeaux précieux et offerts en présents nombre de bouquets de roses de l'amitié, ainsi que les tapis odoriférants du zéphyr noués par les liens de l'affection, ce qui est représenté par le serviteur insignifiant et dont la bassesse est à ras de terre est ce qui [suit].

En [ces] jours de fortune et dans l'éminence du Souverain fortuné, ainsi que dans le zèle magnanime de la personne aux qualités angéliques que vous êtes, louanges et reconnaissance à Dieu! [ce serviteur] est arrivé à Djedda; il a actuellement collecté trente-quatre mille huit cents pièces d'or en dehors du revenu de l'échelle. Monseigneur Notre-Maître Šeyḫ Nûru-ddîn Ḫalîfe, Monseigneur Notre-Maître le *ḳâḍî efendî* et Ṣandal Aġa — que se perpétue leur mérite! —, les susdits *efendî* en ayant connaissance, conformément à l'ordre sublime, sont venus avec votre affectionné et serviteur en personne, ainsi qu'avec vos serviteurs Kemâl Beg et Muṣṭafà Čelebî, qui ont été envoyés depuis le Seuil élevé. Sur la somme susdite, on a divisé et réparti [le montant d']une annuité de la Caaba vénérée de Dieu; le quatrième jour du mois béni de *ramaẓân* (1), on s'est dirigé vers Médine la radieuse et on est venu s'installer à Râbiġ. Alors qu'on y faisait des prières pour mon Sultan, un messager de Šerîf Berekât vint trouver ce serviteur qui est le vôtre; il remit à ce serviteur la noble lettre versant et répandant les joyaux [de l'éloquence] et dispensatrice de joie. La joie qu'ils [en] eurent mit la joie dans ces cœurs affligés. Ils [en] furent remplis d'aise et [se tinrent pour] glorifiés par la fortune; ils [allèrent,] réitérant et répétant la prière pour la perpétuation de votre fortune et l'accroissement de votre éminence, et adressèrent à Dieu, Seigneur des mondes, des actions de grâces innombrables et des louanges sans limites. Si Dieu — qu'Il soit exalté! — le veut, puissent-elles être entendues, suivies et agréées auprès de Dieu. Ainsi soit-il, pour le respect du Prince des Envoyés.

Monseigneur Ḥasan Čelebî Efendî, refuge de l'excellence et de la seigneurie — que Dieu prolonge sa vie jusqu'au Jour du Rassemblement et du Dénombrement! — présente des salutations sans limites et des louanges sans nombre; on espère qu'elles trouveront un bon accueil et inspireront quelque inclination.

(1) 20 septembre 1517.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Monseigneur Muṣliḥü-ddîn Aġa le fortuné, fierté des plus noblement glorieux et de [ses] pairs — que Dieu perpétue sa fortune jusqu'au Jour du Temps! — formule salutations et prières; on souhaite qu'elles soient agréées et acceptées. Certains hypocrites ont écrit avec des arrière-pensées au sujet de ce serviteur des propos absurdes [qu'ils lui imputent]. Or, Dieu, Seigneur des mondes, est Celui qui sait le mieux que ces propos négligeables et [présentés sous une forme abusivement] résumée, ces propos n'émanent point de moi. Par Dieu! Pourrait-on [même] écrire qu'ils me sont jamais venus à l'esprit? En cette affaire, Dieu — qu'Il soit exalté! — sait que je ne sais rien et suis innocent. Puisse ceci être connu de Monseigneur. On espère que, si Dieu — qu'Il soit exalté! — le veut, en [ces] jours de fortune de mon Sultan, chacun puisse trouver de lui-même [la rétribution] de ce qu'il fait.

Ensuite, il avait été ordonné qu'on fixe dix trentièmes du Livre (*ğüz*) [1] et qu'on affecte [à ceux-ci] dix pièces d'or par mois. On avait ainsi daigné ordonner d'une manière extrêmement bonne et inspirant l'inclination. [C'est ce qui] avait été exposé dans la noble lettre de Monseigneur Nûru-ddîn Ḫalîfe. Si Dieu — qu'Il soit exalté! — le veut, puisse-t-il en être ainsi.

Présentement, des pièces de turban en *mermer-šâhî* [2], ainsi que certaines étoffes (*ḳamûšâ*) et offrandes bonnes et propres à susciter le désir, avaient été préparées et tenues prêtes. [Mais, pensant que] des retards surviendraient si on les envoyait par mer et qu'elles ne parviendraient point à votre service et[, d'autre part,] craignant que[, eu égard au fait que] vous êtes en marche pour votre campagne bénie, notre homme n'ait à subir des retards sur route et sur mer, toutes ces affaires importantes qui sont vôtres seront envoyées, si Dieu — qu'Il soit exalté! — le veut, avec votre serviteur Seyyidî. Elles vous parviendront, si Dieu le veut.

Chez certains *ḫâğğa* se trouvaient des biens sultaniens et des biens des Circassiens. Une certaine quantité de biens a été prise à certains d'entre eux, [mais] rien, pas même un grain, n'a été pris à certains autres. La raison en est que nous consultons [habituellement] Monseigneur le Chérif et lui demandons [son accord pour] prendre [ces biens]. Les susdits, quant à eux, vont auprès du Chérif, le rencontrent nuitamment et, le lendemain, nous prennent [ces biens] des mains en produisant une requête (*dilek*). De cette manière, ils ont causé dans les biens impériaux des déficits nombreux et extrêmement importants. Agissant de la sorte, le nommé

[1] Du Coran, pour la lecture desquels est attribuée la somme qui va être indiquée.

[2] Etoffe définie par Ferit Devellioğlu, *Osmanlıca-Türkçe Ansiklopedik Lûgat*, Ankara, 1978, p. 743, comme une fine cotonnade (*çok ince dokuma pamukluk*).

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ʿAbbâs et les *ḫâğa* nommés Ḫâğa Berekât et İbn Baṭṭûḥ, auxquels nous réclamions des biens impériaux, les ont même pris de nos mains. [Le Chérif] a donné à chacun d'eux une requête (*ʿarẓ*) et les a envoyés auprès de la Porte de la Fortune.

Quant au reste, que faut-il dire de plus au Sultan aux qualités angéliques, que n'ait point encore embrassé votre noble connaissance, à l'instar de l'Océan immense.

Puisse l'ombre de l'existence s'étendre. Ainsi soit-il, [ô] Seigneur des mondes!

Le moindre des serviteurs
Ḳâsım Šîrvânî

II On espère que vous avez connaissance du fait qu'il ne [faut] pas que, d'une manière ou d'une autre et à l'improviste, ils obtiennent un ordre [en leur faveur] et se trouvent dispensés [du remboursement]. Car chacun d'eux détient des biens des Circassiens et des biens sultaniens [s'élevant à des montants] extrêmement importants. Ce qui est demandé et espéré de la part de mon sultan est que [ceci] soit inclus dans vos nobles lettres qui répandent les perles [de l'éloquence]. L'une de celles-ci ordonne : « Agissez en accord et au su de Šerîf Berekât pour tout ce que vous faites ». [Nous plaçons tout ordre venant de votre part] au-dessus de notre tête et de nos yeux. Mais puissiez-vous manifester votre totale bienveillance et votre complète générosité et puisse un ordre être envoyé à Šerîf Berekât, disant : « Ne faites point obstacle à [la perception] des biens impériaux et prêtez-y même assistance ». Puisse un ordre fermement itératif lui être adressé [dans ce sens]. Sinon — par Dieu! — nous ne pourrons percevoir le moindre grain. [En effet], Monseigneur le Chérif contrarie [notre action], prend [les biens] de nos mains, fait [en sorte d'obtenir] tout ce qu'il convoite et le met dans ses propres biens. Nous ne pouvons, quant [à nous], demander à cette personne de [nous laisser] prendre [chez elle] des biens impériaux. Puisse-t-on agir — si Dieu le veut! — en fonction de cela.

Avant que nous n'arrivions, [Šerîf Berekât] avait également pris et saisi certains revenus de notre sandjak, ainsi que des revenus échus avant nous à notre transfert (*taḥvîl*). [Sur ces sommes,] Šerîf Berekât n'a jamais donné la moindre pièce de cuivre à ce serviteur qui est le vôtre. Ce serviteur qui est le vôtre est arrivé ici et, mises à part les deux cent quatre-vingt-seize pièces d'or qui nous sont parvenues sur le revenu de notre sandjak, rien, pas même un grain, n'est arrivé [jusqu'à lui]. Puisse ceci être connu de Monseigneur.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Si Dieu le veut, nous donnerons [le montant de] deux annuités de Médine la radieuse et retournerons à La Mecque la vénérée. Mais une quantité de dix mille pièces d'or est encore nécessaire. Si Dieu le veut, elle sera prise chez les *ḫâğa* susdits, et nous donnerons aussi [le montant d']une nouvelle annuité de La Mecque la vénérée.

Ensuite, du fait de sa fonction d'intendant (*nâẓır*) des [lectures de] trentièmes du Livre (*eğzâ*) à La Mecque, Monseigneur Notre-Maître Nûru-ddîn Ḫalîfe détenait un droit d'intendance de trois-quinzièmes. Il détenait même des brevets (*berât*) à ce sujet. Il demande présentement le renouvellement de ce qu'il avait obtenu de la part de Sulṭân Bâyazîd. On espère que vous ferez faire le renouvellement et ferez la grâce et la faveur d'envoyer celui-ci vers ces parages-ci avec l'Arabe nomade susdit.

Votre serviteur Muṣṭafà Čelebî prosterne son visage dans la poussière des pieds de mon Sultan. On espère qu'on daignera l'agréer. Par Dieu l'incommensurablement Grand! nuit et jour, il se consacre et s'emploie à prier sans cesse pour la perpétuation de votre fortune. Puisse ceci être ainsi connu de Monseigneur.

Quant à nous, nous rendons grâces [à Dieu] et invoquons [Son] nom. Si Dieu le veut, puissent [ces prières] être exaucées en ce monde et dans l'autre.

III ... [1] La miséricorde de Dieu soit sur Lui, dans la large étreinte de la miséricorde.

Puisse [ceci] être remis à Monseigneur le *ḫâğa efendî* [2].

[1] Si l'on suppose qu'il s'agit d'un ou de plusieurs mots dont les lettres seraient écrites isolément, on pourrait lire, par exemple, *Maʿrûf Kerḫî*. Le Prof. Abdülkadir Karahan nous a suggéré qu'il pourrait y avoir là une allusion au mystique Abû Maḥfûẓ b. Fîrûz al-Karḫî, surnommé al-Maʿrûf (mort en 816), cf. Tahsin Yazıcı, article « Mârûf Kerhi », *İslâm Ansiklopedisi*, VII, 1957, pp. 344-345.

[2] Peut-être ce titre désigne-t-il le précepteur de Selîm Muṣliḥü-ddîn Muṣṭafà Efendî, cf. Meḥmed Süreyyâ, *Siğill-i ʿoṣmânî*, IV, Istanbul, s.d., pp. 492-493; Nicoară Beldiceanu, « Le timar de Muṣliḥ ed-Dîn, précepteur de Selîm Šāh », *Turcica*, VIII/2, 1976, p. 97, notes 29 et 30. Malgré cette mention, il nous semble douteux qu'il pût être le destinataire du message. En effet, bien loin de se joindre à la « campagne bénie » (*sefer-i mübârek*, cf. ligne 22 du document) du sultan, Šeyḫ Muṣliḥu-ddîn devait assurer l'intendance de la *ṣurre*, présents traditionnellement envoyés chaque année par les sultans ottomans depuis le début du XV[e] siècle, à l'occasion de la Fête du Sacrifice, le 10 *ḏû-l-ḥiğğa*, à l'intention des chérifs, des cheiks, des notables et des pauvres des Villes Saintes. Il ne partit du Caire que le 19 *ramaḍân*/4 octobre, mais on peut penser que sa désignation comme *ṣurre emîni* était connue de Ḳâsım Šîrvânî, particulièrement concerné par l'affaire, dès avant que celui-ci ne quitte lui-même l'Egypte, en juillet ou au début d'août. Le montant

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ecrit le 9 du *ramaẓân* béni de l'année 923 (1).

IV Nous adressons des salutations à Monseigneur Notre-Maître Šemsü-ddîn et formulons des prières à son intention. On espère qu'il voudra bien les agréer.

Monseigneur Muṣliḥü-ddîn Aġa avait écrit à certaines personnes que [moi,] ce serviteur qui est le vôtre, je devais envoyer les susdits au noble service. Dès que j'eus mis la main sur eux, Šerîf Berekât ne me laissa intervenir en aucune manière, fit obstacle et ne les laissa pas partir. Sachez-le ainsi. Envoyez un ordre. Si Dieu — qu'Il soit exalté! — le veut, lorsque l'ordre arrivera, nous enverrons nécessairement les susdits à votre noble service. Sachez-le ainsi. Veuillez avoir la bienveillance de ne point rester sans envoyer [cet ordre].

La prière [est à votre intention].

V Puissiez-vous manifester votre totale bienveillance et votre complète générosité et, pour le souvenir de ce serviteur qui est le vôtre, faire de Seyyid Meḥmed Efendî, lui qui prie pour vous, l'inspecteur du commerce (*šâh-bender*) de l'échelle de Djedda (2), ceci par un noble brevet (*berât*). On espère que vous daignerez et aurez la bienveillance de faire la grâce et la faveur d'envoyer [ce brevet] vers ces parages-ci.

de la *ṣurre* ottomane, 14.000 ducats sous Bâyazîd II, avait été porté par Selîm Ier à 200.000 ducats. Quant au grand cadi de La Mecque, une allocation annuelle de 5.000 pièces d'or lui fut attribuée à la même époque, à percevoir sur le revenu de la douane de Djedda. Cf. İsmail Hakkı Uzunçarşılı, *op. cit.*, pp. 13, 14, 62; J. de Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, IV, 1836, p. 339; İbn İyâs, *op. cit.*, p. 203. Nous supposons qu'en parlant des *yıllıḳ*, « annuités » de Médine et de La Mecque (lignes 52-56 du document), Ḳâsım Šîrvânî fait allusion aux sommes qui devaient être distribuées dans ces deux villes au titre de la *ṣurre* et dont il avait à assurer la perception dans les échelles placées sous sa juridiction.

(1) 25 septembre 1517.

(2) Nous ignorons si cette charge lui fut accordée. En 1521, le titulaire de celle-ci était, depuis quelque temps déjà, un certain Abû-l-baḳâ d'Alep, cf. *Abus*, p. 43.

AnIsl 21 (1985), p. 129-145 Jean-Louis Bacqué-Grammont
Les premiers fonctionnaires ottomans dans le Hedjaz: un rapport de Ḳāsim Šīrvānī de septembre 1517.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net